

### **Annexe 3 : Retraitements de l'exécution 2012 au format 2013**

La nomenclature par destination a évolué entre 2012 et 2013, ce qui peut rendre difficile la comparaison entre les gestions 2012 et 2013 sur certains programmes, en l'absence de retraitement des données d'exécution 2012 ou d'explications littéraires dans la JPE pour mentionner les changements de maquette intervenus en 2013.

Dans un objectif de simplification des travaux, **il n'est pas demandé aux ministères de réaliser les retraitements de l'exécution 2012** au format de la maquette Missions/programmes/actions (MPA) 2013.

**Les retraitements** dans les tableaux relatifs à la présentation des crédits et des emplois des RAP 2013 **seront réalisés par la Direction du budget.**

S'agissant des crédits, **ces retraitements seront strictement limités aux cas où un programme a été supprimé en 2013 et fusionné avec un programme existant.** La liste des retraitements de crédits réalisés, limitée à trois programmes, figure dans le tableau ci-dessous.

S'agissant des emplois, les consommations d'emplois des RAP 2012 ne seront retraitées que des changements de maquette à somme nulle sur le périmètre du budget général (BG).

**Sur l'ensemble des programmes ayant subi des changements de maquette entre 2012 et 2013, que ceux-ci donnent lieu ou non à un retraitement de l'exécution 2012, il vous est demandé de mentionner ces modifications dans la rubrique prévue à cet effet en introduction de la partie JPE** (cf. détails et libellés-type dans l'annexe 6).

Devront ainsi faire l'objet d'une mention explicative :

- les changements de maquette budgétaire (mission, programme, action) ;
- les mesures de périmètre modifiant le champ des dépenses de l'Etat ;
- les transferts ayant un impact réellement significatif sur le montant des crédits du périmètre considéré<sup>1</sup>.

Les mesures de périmètre qui impacteraient les emplois et les transferts d'emplois entre l'Etat et les opérateurs ne feront pas l'objet d'un retraitement des consommations d'emplois des RAP 2012 mais les commentaires littéraires doivent rendre compte de ces mouvements.

---

<sup>1</sup> Il vous appartiendra d'apprécier, au regard des enjeux budgétaires du programme, quels sont les transferts qu'il convient de mentionner pour justifier les écarts constatés entre l'exécution 2012 et l'exécution 2013.

Nomenclature LFI 2012		Nomenclature LFI 2013		Nature du retraitement
Mission	Programme	Mission	Programme	
Agriculture	Economie et développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires	Ecologie	205-Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	Transfert de l'action 16 "Gestion durable des pêches et de l'aquaculture" vers le programme 205
Economie	Développement des entreprises et de l'emploi	Economie	134-Développement des entreprises et de l'emploi	Fusion au sein du programme 134
Economie	Tourisme	Economie	134-Développement des entreprises et de l'emploi	Fusion au sein du programme 134
Contrôle et exploitation aériens	Formation aéronautique	Contrôle et exploitation aériens	613-Soutien aux prestations de l'aviation civile	Suppression et intégration en tant qu'action au programme 613